

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école des Perséides, tenue le mardi 21 octobre 2025, en présence, à 19 h 15.

### PRÉSENCES :

Étaient présentes : Mmes Karine Bourassa, Jo-Anye Gauvreau, Julie Leblanc, Sonia Lévesque, Diane Mailly, Christel Rousseau, Bénédicte Soudry et Annabelle St-Martin, toutes membres.

Aussi présents : Mme Barbara Legault, représentante de la communauté  
Mme Annie Gadbois, directrice adjointe  
Mme Tania Germain, directrice adjointe  
M. Martin Malo, directeur

### **1.- Ouverture et mot de bienvenue de la direction**

Le directeur de l'établissement procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres.

### **2.- Adoption de l'ordre du jour**

Résolution no CE-251021-01

IL EST PROPOSÉ par Christel Rousseau

Que l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement soit accepté avec l'ajout suivant : *16.5.- Cours service de garde*

**Adopté**

### **3.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025**

Résolution no CE-251021-02

IL EST PROPOSÉ par Christel Rousseau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 soit accepté avec correction.

**Adopté**

### **4.- Procédure d'élection aux postes de présidente et de vice-présidente du conseil**

Le directeur de l'école présente la procédure d'élection aux postes de présidente et de vice-présidente du conseil d'établissement.

Résolution no CE-251021-03

IL EST PROPOSÉ par Julie Leblanc

Que la procédure d'élection aux postes de présidente et de vice-présidente du conseil d'établissement soit acceptée telle que présentée.

**Adopté**

#### **5.- Élection aux postes de présidente et de vice-présidente du conseil d'établissement**

Le directeur de l'école invite les personnes ayant les qualités légales à se proposer ou à proposer la candidature d'une collègue pour occuper la fonction de présidente du conseil d'établissement.

Mme Bénédicte Soudry propose Mme Jo-Anye Gauvreau

Comme personne d'autre ne se propose, Jo-Anye Gauvreau est élue par acclamation.

Résolution no CE-251021-04

IL EST PROPOSÉ par Annabel St-Martin

Que la présidente du conseil d'établissement de l'école des Perséides soit Mme Jo-Anye Gauvreau.

**Adopté**

De même, le directeur de l'école invite les personnes ayant les qualités légales à se proposer ou à proposer la candidature d'une collègue pour occuper la fonction de vice-présidente du conseil d'établissement.

Mme Bénédicte Soudry propose Mme Annabel St-Martin;

Annabel St-Martin est élue par acclamation.

Résolution no CE-251021-05

IL EST PROPOSÉ par Jo-Anye Gauvreau

Que la vice-présidente du conseil d'établissement de l'école des Perséides soit Mme Annabel St-Martin.

**Adopté**

#### **6.- Parole au public.**

Mme Gauvreau demande un suivi au sujet de l'autobus 509. La direction indique qu'elle n'a aucune information au sujet de ce circuit de transport.

## **7.- Règles de régie interne**

Le directeur de l'établissement présente les règles de régie interne déjà en vigueur au conseil d'établissement de l'école des Perséides.

Résolution no CE-251021-06

IL EST PROPOSÉ par Karine Bourassa

D'approuver à nouveau les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école des Perséides telles que présentées.

**Adopté**

## **8.- Calendrier des réunions**

Le directeur rappelle aux membres du conseil qu'ils doivent adopter un calendrier des réunions et le faire connaître aux parents et aux membres du personnel.

Résolution no CE-241015-07

IL EST PROPOSÉ par Jo-Anye Gauvreau

Que les séances du conseil d'établissement de l'école des Perséides se tiennent le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois à 19 h à l'adresse suivante : 1020, rue Simonne, Pointe-Calumet (ou par vidéoconférence « Teams »).

**Adopté**

## **9.- Budget de fonctionnement**

Le directeur présente l'allocation de fonctionnement du conseil pour l'année scolaire 2025-2026. L'allocation annuelle pour le fonctionnement du conseil est toujours de 775 \$.

## **10.- Dénonciation d'intérêt**

Le directeur présente et explique le formulaire de déclaration d'intérêt et invite ceux ou celles qui en éprouvent le besoin à l'utiliser.

## **11.- Document et capsules vidéo de formation**

Le directeur de l'établissement informe les membres du conseil les documents et de visionner les vidéos de formation mis à leur disposition. Ces formations sont obligatoires pour tous les membres des conseils d'établissements.

## **12.- Indice de défavorisation**

Le directeur de l'établissement informe et explique aux membres du conseil que l'école des Perséides passera d'un indice de défavorisation 9 à un indice 8. Ceci aura un impact sur les allocations allouées à l'établissement. Il répond également

aux diverses questions. Il informe également les membres du conseil de sa recommandation au centre de services de faire des deux bâtisses de l'établissement, deux écoles distinctes.

### **13.- Activités de l'école 2025-2026**

Le directeur de l'établissement explique aux membres du conseil que, compte tenu des compressions budgétaires, l'accent sera mis sur les services à donner aux élèves. Par conséquent, les budgets alloués aux diverses activités et sorties ne seront à toutes fins pratiques pas utilisés afin de se garder une marge financière. Seule l'activité avec Yannick Bergeron demeurera (pour les deux bâtiments). Il y aura des activités, mais celles-ci seront gratuites.

Par ailleurs, une activité souhaitée par les titulaires du préscolaire est présentée. Il n'y a aucun frais pour les parents et pour l'école sauf les droits d'entrée des enseignantes

Résolution no CE-251021-08

IL EST PROPOSÉ par Jo-Anye Gauvreau

D'approuver l'activité présentée pour les élèves du préscolaire.

**Adopté**

### **14.- Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence (2024-2025)**

Madame Annie Gadbois, directrice adjointe de l'établissement, présente aux membres du conseil le nouveau plan de lutte et la stratégie locale pour contrer la violence et l'intimidation de l'école des Perséides. Elle présente les nouvelles exigences du MEQ.

Résolution no CE-251021-09

IL EST PROPOSÉ par Bénédicte Soudry

D'approuver le plan lutte de l'école des Perséides pour contrer la violence et l'intimidation pour la présente année scolaire.

**Adopté**

### **15.- Rapport de la représentante au Comité de parents**

Madame Soudry présente un résumé de la dernière rencontre du Comité de parents du centre de services scolaire. Il a été question des élections aux divers comités. Mme Soudry sera substitut au comité consultatif du transport.

### **16.- Divers**

#### **16.1.- Correspondance**

#### **16.2.- Campagne de financement (résultats)**

Mme Soudry et Mme St-Martin informent les membres du conseil d'établissement quant au déroulement de la campagne de financement et de ses résultats. 725,75\$ ont été amassés.

Après réflexion, le choix du congé de l'Action de Grâce n'était peut-être l'idéal. On souhaite que la municipalité fasse la promotion d'une prochaine campagne de financement.

### **16.3.- OPP**

Il est question des pochettes contenant des serviettes sanitaires pour les jeunes filles et des lettres du Père Noël.

### **16.4.- Membres de la communauté**

Les membres du conseil souhaitent la présence d'un ou deux membres de la communauté aux séances, notamment un membre provenant de *La Petite Maison* (Mélicha Corbeil nous a informé qu'elle ne pourrait assister aux séances cette année). Un membre du conseil municipal serait en revanche souhaité.

Résolution no CE-251021-10

IL EST PROPOSÉ par Diane Mailly

D'approuver la présence de membres de la communauté aux séances du conseil d'établissement.

**Adopté**

### **16.5- Activités service de garde**

La technicienne du service de garde présente aux membres du conseil les activités « Gardiens avertis » et « Cours de secourisme » qui se tiendraient au service de garde. Ces activités ont des frais, mais sont bien entendu optionnelles. L'enfant n'a pas besoin d'être inscrit au service de garde pour bénéficier de ces activités.

Résolution no CE-251021-11

IL EST PROPOSÉ par Annabel St-Martin

D'approuver les activités présentées pour le service de garde.

**Adopté**

## **17.- Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 53.

---

Martin Malo, directeur

---

Jo-Anye Gauvreau, présidente